

## Règlements du concours d'épellation 2024

### 1. Admissibilité

Les personnes qui souhaitent participer au concours d'épellation 2024 devront satisfaire aux exigences suivantes:

- 1.1. appartenir à un des niveaux d'études ciblés par le concours : De la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>e</sup> année
- 1.2. s'inscrire à son niveau d'étude scolaire actuel
- 1.3. s'inscrire officiellement au concours : <http://www.gramen.org/>
- 1.4. payer les frais d'inscription de 15\$
- 1.5. signer le formulaire de consentement

### 2. Banque des mots

- 2.1. Les listes des mots du concours d'épellation sont élaborées par un comité formé d'enseignantes et d'enseignants agréés de l'Ontario.
- 2.2. Chaque liste contient 200 mots non mis en contexte et non organisés en fonction des niveaux de difficulté. Les listes des mots sont envoyées par courriel aux parents des personnes participantes au moins un mois avant la date du concours.
- 2.3. Les 200 mots représentent (sous réserve de l'utilisation de la liste de mots supplémentaires) la base de données des mots à utiliser lors des trois phases du concours (éliminatoire, demi-finale, finale).
- 2.4. Les 200 mots seront organisés, mis en contexte dans des phrases simples et remis aux membres du jury le jour du concours.
- 2.5. Chaque mot sera associé à un numéro dont seul le jury aura connaissance.
- 2.6. Le jury doit en cas d'égalité persistante avoir recours à une banque de mots non publiés pour départager les candidats. Ces mots auront un niveau de difficulté plus élevé.

## 3. Tirage des numéros de mots à épeler

- 3.1. Au début de la phase éliminatoire, chaque personne participante tire trois numéros qui correspondent chacun à un mot à épeler. La personne participante épellera successivement les trois mots correspondants aux numéros tirés.
- 3.2. Pour les autres rondes les personnes participantes tireront un seul numéro et épelleront un seul mot. Ce numéro représente le code du mot à épeler
- 3.3. L'ordre de passage des personnes participantes se fera par selon l'ordre alphabétique.

## 4. Phases du concours et effectifs

Le concours se déroulera en trois phases :

1. La phase éliminatoire :
  - Cette phase est obligatoire pour toutes les personnes participantes.
2. La demi-finale
  - Elle implique les dix personnes qualifiées à l'issue de la phase éliminatoire.
3. La finale
  - Elle implique les cinq personnes qualifiées à l'issue de la phase de demi-finale.

## 5. Dispositions liées à l'habillement de la personne participante et à son environnement

- 5.1. Chaque personne participante devra porter obligatoirement le T-shirt fourni par l'équipe d'organisation. Si cette disposition n'est pas respectée, la personne participante sera disqualifiée.
- 5.2. La personne participante ne devra en aucun cas être aidée pendant l'épellation. La personne participante sera éliminée si cette disposition n'est pas respectée.

## 6. Dispositions générales relatives à l'épellation

6.1. L'épellation des mots se fait selon les règles de la phonétique française

6.2. La compétition est orale. Par conséquent les personnes participantes doivent épeler les mots oralement.

6.3. L'utilisation des crayons ou des papiers n'est pas permise.

6.4. Le jury prononce le mot à épeler.

6.5. Dans un premier temps, la personne participante prononce le mot qu'elle doit épeler, ensuite elle l'épelle et enfin elle le prononce à nouveau.

Par exemple : Jury : épelle le mot « Papa »; Candidat·e : papa / p - a - p - a / papa

6.6. La personne participante aura **15 secondes au maximum** pour épeler le mot correspondant au numéro tiré.

6.6.1. Si au bout des **10 secondes**, la personne participante **n'a pas commencé à épeler le mot**, cela est compté comme **une erreur** et elle sera éliminée.

6.6.2. Si la personne participante a **commencé à épeler le mot** mais qu'il ou elle n'a pas terminé au bout des **15 secondes**, cela est compté comme une erreur et elle sera éliminée.

6.6.3. La personne participante n'a pas le **droit de s'arrêter** en plein milieu de l'épellation d'un mot. La personne participante sera éliminée dans ce cas.

6.6.4. Pour toute élimination due au non-respect de l'une des dispositions incluses dans ce règlement, les personnes participantes ne seront pas remboursées.

## 7. Dispositions ou exigences particulières attendues des personnes participantes pendant l'épellation

7.1. Si la personne participante doit épeler un mot composé avec trait d'union, elle doit le dire.

Exemple : *demi-finale*. d-e-m-i, trait d'union f-i-n-a-l-e, *demi-finale*

7.2. Si la personne participante doit épeler un mot composé avec espace, elle doit le dire.

Exemple : *petit pois*. p-e-t-i-t espace p-o-i-s, *petit pois*

7.3. Si la personne participante doit épeler un mot avec un apostrophe, elle doit le dire.

Exemple : *l'école*: l - apostrophe- e accent aigu-c-o-l-e, *l'école*

- 7.4. Si la personne participante doit épeler un mot avec une majuscule en début, elle doit le dire. **Exemple** : *Ottawa*, O Majuscule t-t-a-w-a, Ottawa
- 7.5. Si la personne participante doit épeler un mot dans lequel figure le caractère œ ou e dans le o, elle doit le dire. Elle fait de même si le mot comporte le caractère æ ou e dans a.  
**Exemple 1** : soit à épeler le mot : *cœur*, c - e dans o - u - r, *cœur*;  
**Exemple 2** : soit à épeler le mot : *ex æquo*, e-x-espace- e dans a - q - u - o, *ex æquo*
- 7.6. Si la personne participante doit épeler un mot dans lequel figure les accents (accent aigu, accent grave, accent circonflexe, tréma), elle doit le dire.  
**Exemple 1** : *école*, e accent aigu c-o-l-e, *école*;  
**Exemple 2** : *Noël*, N-0-e tréma- l, *Noël*
- 7.7. Si la personne participante a besoin d'une précision pour le mot à épeler, elle doit la demander avant de commencer à épeler son mot et avant que le chronomètre soit mis en marche.  
**Exemple de précisions** :
- Demander le genre;
  - Savoir si le verbe est à l'infinifitf,
  - etc.
- 7.8. Une fois que la personne participante a commencé à épeler le mot, elle ne peut plus demander que le mot soit prononcé à nouveau, défini ou utilisé dans une phrase de mise en contexte.
- 7.9. Si un mot a plusieurs orthographes, l'orthographe qui est acceptée est celle qui figure dans la liste des mots du jury.